

Manche

Formation professionnelle. Muriel Pénicaud dévoile la réforme Syndicats et patronat mécontents

QUOTIDIEN LA PRESSE DE LA MANCHE | mardi 6 mars 2018

561 mots



La ministre du Travail, qui avait promis ni plus ni moins qu'un « big bang » du système, a souligné que cette réforme se ferait à « enveloppe constante » pour les cotisations des entreprises, soit 1,68% pour celles de plus de 11 salariés et 1,23% pour celles de moins de 11 salariés.

CHAQUE salarié verra son compte personnel de formation crédité en euros et non plus en heures, et la collecte de fonds sera dorénavant assurée par les Urssaf, a annoncé hier Muriel Pénicaud, un « big bang » qui mécontente à la fois syndicats et patronat.

Les euros sont beaucoup plus concrets et lisibles pour chacun.

Ministre du Travail

Arguant d'une « bataille de la compétence engagée » au niveau mondial, la ministre a expliqué qu'il ne fallait pas « réformer à la marge ». La réforme de la formation professionnelle fera partie d'un projet de loi comprenant aussi la réforme de l'apprentissage et celle de l'assurance chômage, qui doit être présenté en conseil des ministres mi-avril.

La réforme de la formation professionnelle s'appuie « largement » sur l'accord conclu le 22 février par les syndicats et le patronat.

Ce texte, âprement négocié pendant trois mois, contient, entre autres, un renforcement du compte personnel de formation (CPF), qui comprendra aussi un dispositif destiné à remplacer l'actuel CIF (congé individuel de formation) pour les formations longues, souvent des reconversions.

Au cours de la négociation, les partenaires sociaux avaient décidé une augmentation des heures (de 24 à 35 heures) du CPF. Mais, si le gouvernement a retenu l'idée d'une augmentation des droits, il a décidé de passer à un décompte non plus en heures mais en euros, comme il l'avait d'ailleurs suggéré depuis le départ.

« Tout le monde fragilisé »

Avec la réforme, les salariés - à temps plein ou partiel - disposeront sur leur compte de 500 euros par an, plafonnés à 5 000 euros. Les personnes sans qualification auront 800 euros, avec un plafonnement à 8 000. En revanche, pour les salariés en CDD, le compte sera crédité prorata temporis.

Autre changement de taille : les sommes destinées à la formation seront collectées par les Urssaf, les organismes collecteurs des cotisations sociales, qui les transféreront à la Caisse des dépôts.

La CPME, a elle agité le risque d'une « usine à gaz » quand le Syndicat des indépendants (SDI) a qualifié le projet de « big flop ».

La CFDT a réclamé l'organisation d'une concertation « rapide » pour « que ces changements ne conduisent pas à un chamboule-tout destructeur ». La vingtaine d'Opca existants représente 5 000 salariés.

FO estime aussi que des « points nécessitent des éclaircissements compte-tenu de leur danger potentiel », citant entre autre monétisation du CPF et recouvrement par l'Urssaf.

Pour la CGT, le gouvernement « fragilise encore le monde du travail en érigeant une individualisation totale des travailleurs, désormais seuls responsables de leur employabilité ».

25

milliards

La formation professionnelle coûte chaque année environ 25 milliards d'euros.

Les régions ont regretté que le gouvernement ne soit pas allé « suffisamment loin » dans la simplification de la gouvernance, où se « superposent une multitude d'acteurs, quand l'U2P, à l'inverse, s'est félicitée du fait que les mesures répondent à la nécessité de « simplifier et de rationaliser » le système.

Muriel Pénicaud